



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 5

Réunion plénière du : 12 novembre 2021.

A 18 h 30

Lieu : siège du DFSM à Yvetot

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

Absent Excusé : M. Jean Pierre LEVEE

Assiste à la réunion : Lionel CHANDELIER représentant du Comité de Direction du DFSM.

\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

**En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.**

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

**Championnat Vétérans** : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

**Critérium Vétérans** : Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

**Coupe Vétérans André Strappe** : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



## **RAPPEL PASS SANITAIRE**

### *Principe fondamental*

*Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.*

### *Vérification*

*Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.*

\*\*\*\*

## **ADOPTION DES PROCES VERBAUX**

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 1 de la réunion plénière du 15 septembre 2021, publié sur le site internet du DFSM le 30 septembre 2021, du procès-verbal n° 2 de la réunion restreinte du 12 octobre 2021, publié sur le site du DFSM le 14 octobre 2021, du procès-verbal n° 3 de la réunion restreinte du 25 octobre, publié le 26 octobre sur le site du DFSM.

**En l'absence d'observation, les procès-verbaux son adoptés à l'unanimité.**

\*\*\*\*

## **DECISIONS**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601623 US GRAMMONT / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE du 5 septembre 2021

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 27 octobre 2021, procès-verbal publié le 4 novembre 2021 sur le site du DFSM, la commission reprend le dossier :

- Considérant que le club de l'US GRAMMONT a souhaité reporter la rencontre dès le lundi 30 août 2021 pour manque d'effectifs.
- Considérant que seule l'équipe A était concernée par une rencontre le 5 septembre car son équipe 2 et son équipe Vétérans étaient exempts lors de la journée du 5 septembre.
- Considérant que le club de l'US GRAMMONT a invoqué des cas de covid 19 le jeudi 2 septembre 2021 et qu'à réception des documents, il n'y avait que deux cas alors que le règlement en stipule trois, que la date de préemption était dépassée pour ces deux cas, confirmée par l'ARS.
- Considérant l'appel téléphonique du président de ce club le samedi invoquant que les vestiaires n'avaient pas été décontaminées et que la rencontre ne pouvait pas se dérouler.
- Considérant que le samedi, veille du match, le club de GRAMMONT a signalé trois cas positifs à l'ARS mais n'a pas pu donner les compléments d'informations demandés sur la situation des 3 cas
- Considérant que le jour du match, la mise à disposition de la tablette n'a pas été effectuée prétextant une panne de réseau alors que sur toutes les rencontres en périphérie de la ville de Rouen les FMI ont été utilisées.
- Considérant qu'une feuille de match papier a été faite, que celle-ci n'est parvenue au siège du DFSM le 20 septembre 2021.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Considérant qu'après vérification de toutes les licences des joueurs des deux clubs, procédure habituelle en cas de feuille de match papier, il s'avère que tous les joueurs de l'US GRAMMONT sont enregistrés au 1<sup>er</sup> septembre 2021 dont un au 2 septembre 2021, donc on comprend pourquoi le président du club de GRAMMONT ne voulait pas jouer cette rencontre le 5 septembre 2021.

La commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

S'appuyant sur tous les éléments précités afin de ne pas jouer cette rencontre et en particulier sur le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Il est établi que le club de GRAMMONT a tout fait pour ne pas utiliser la tablette le jour de la rencontre citée en rubrique.

En application de l'article 139 bis-Procédures d'exception-Compétitions soumises à la FMI, de donner match perdu par pénalité, 0 point, au club de l'US GRAMMONT mais Le club de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, il conserve le point acquis et les buts marqués lors de cette rencontre. Les buts marqués par le club de l'US GRAMMONT lors de cette rencontre sont annulés. Amende de 30 euros à l'US GRAMMONT pour non utilisation de la FMI.

### **COUPE André STRAPPE 2<sup>ème</sup> TOUR – MATCH DU17 OCTOBRE 2021**

Match n° 24080627 ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 / EN AVANT SAINT PIERRE 41

Arrêté à la 79<sup>ème</sup> minutes sur le score de 1 but à 1.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 4 novembre 2021, procès-verbal publié le 9 novembre 2021 sur FOOTCLUBS.

Donne match perdu par pénalité au club de l'EN AVANT SAINT PIERRE 41 pour en faire bénéficier le club de l'ECOLE DE FOOT D'ELBEUF 41.

Dit l'ECOLE DE FOOT D'ELBEUF 41 qualifié pour la suite de la compétition.

\*\*\*\*

### **HOMOLOGATION**

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

### **RENCONTRES DU 24 OCTOBRE 2021**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23601442 LONGUEIL VIENNE SAANE 2 / OUVILLE L'ABBAYE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à LONGUEIL VIENNE SAANE.

Réserves d'avant match de OUVILLE L'ABBAYE, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601651 O DARNETAL 1 / DEVILLE MAROMME 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à DEVILLE MAROMME.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23625482 O CANY FC 2 / ST ROMAIN AC 2

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à CANY FC.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23649963 GCO BIHOREL 2 / O. DARNETAL 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au GCO BIHOREL

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23602381 A.S BUCHY / GRAND QUEVILLY FC 3

Match arrêté à la 45ème minute, sur le score de 8 à 1 en faveur de l'AS BUCHY, GRAND QUEVILLY FC 3 refusant de reprendre la rencontre.

Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 27 octobre 2021, procès-verbal publié le 2 novembre 2021 sur le site du DFSM.

La commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, sur le score de 8 à 1 en faveur de l'AS BUCHY 1, pour abandon de terrain de l'équipe de GRAND QUEVILLY FC 3
- Inflige une amende de 168 € à GRAND QUEVILLY.

Match n° 23602378 F.C VIEUX MANOIR 1 / A.M.S LA BOUILLE MOULINEAUX

Match arrêté à la 44ème minute pour faits disciplinaires.

Le dossier, transmis à la commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n° 23602379 LE HOULME BONDEVILLE 2 / STADE GRAND QUEVILLY 2

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match n° 23650225 H CAUCRIAUVILLE 3 / F.C EPREVILLE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à H CAUCRIAUVILLE.

Match n° 23650226 A.S SAINTE ADRESSE BUT / LE HAVRE F.C 2012 (2)

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'A.S SAINTE ADRESSE BUT.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23602908 FC TOTES 2 / US BACQUEVILLE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au FC TOTES.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23650358 US VATTEVILLE BROTONNE 2 / A MALAUNAY 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'US VATTEVILLE BROTONNE.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23668923 REUNIONNAIS FC 1 / AS BUCHY 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au REUNIONNAIS FC.



Match n° 23668926 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 1 / JS SERQUEUX SAUMONT 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.

Une amende de 5 € est infligée au club de JS SERQUEUX SAUMONT pour une licence manquante (arbitre assistant).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23603305 US EPOUVILLE 3 / AS SAINTE ADRESSE BUT 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US EPOUVILLE.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

Match n° 23650489 BARENTIN 2 / FC PONTOIS 1

Une amende de 5 € est infligée au club de BARENTIN pour une licence manquante (délégué à la police du terrain).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 23604347 US DOUDEVILLE 2 / US DE BOLBEC 3

Match non joué.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Arbitres.

Match n° 23604350 US DES VALLEES 2 / SC SAINTE AUSTREBERTHE 1

Forfait Général déclaré par l'US DES VALLEES 2 reçu par mail le 22 octobre 2021.

La commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Après Midi Départemental 4 poule B
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe
- Inflige une amende de 336€ à l'US DES VALLEES compte tenu des amendes déjà versées (560€ - 224€).

Match n° 23604348 FECAMP ASL RAMPONNEAU 2 / O PAVILLAIS 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de FECAMP ASL RAMPONNEAU

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 23603827 SAINT JEAN DE FRESQUIENNES 2 / US PRESQU'ILE 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de ST JEAN DE FRESQUIENNES

Match n° 23603828 CANTELEU FC 1 / ROUEN AS PTT 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de CANTELEU FC.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784253 HAVRE S PORT 2 / FONTAINE U 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S PORT



### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23604609 FC ANNEVILLE 1 / ST RIQUIER GASEG 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ANNEVILLE FC.

Match n° 23604611 AJ BOSC LE HARD 3 /US VATTEVILLE BRETONNE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à BOSC LE HARD.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23604830 O H TREFILIERIES NEIGES 4 / LE HAVRE FC 2012 (3)

Match arrêté à la 85<sup>ème</sup> minute pour faits disciplinaires.

Le dossier, transmis à la commission Départementale des Arbitres et de Discipline, est placé en instance d'homologation.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23651293 FC THOUBERVILLE 1 / FC BOOS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC BOOS.

Match n° 23651294 ISNEAUVILLE FC 1 / A ROUENNAISE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à A ROUENNAISE.

Match n° 23651295 ASM AMFREVILLE 1 / US HOUPEVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à ASM AMFREVILLE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n°23605334 AS ST JEAN DE LA NEUVILLE 1 / LA CERLANGUE 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n°23651425 HAVRE ASMC 1 / US DES FALAISES 2

Match arrêté à la 75<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre sur le score de 2 à 2.

Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 27 octobre 2021, procès-verbal publié le 2 novembre 2021 sur le site du DFSM.

La commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match à rejouer le 12 décembre 2021 avec la désignation de trois arbitres officiels.

Match n°23651427 US EPOUVILLE 4 / LE HAVRE FLASH 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à US EPOUVILLE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23651776 FC BELLEVILLE 3 / FC ANNEVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC ANNEVILLE.



Match n° 23651778 ES ARQUES LA BATAILLE 3 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ES ARQUES LA BATAILLE.

Match n° 23651779 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / US LONDINIÈRES 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED FC.

Match n° 23651780 AS LE TREPORT 3 / FC OFFRANVILLE 4

Forfait déclaré de l'AS LE TREPORT 3

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS LE TREPORT 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC OFFRANVILLE 4 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € à l'AS LE TREPORT.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23651962 AS PTT ROUEN 3 / FC THOUBERVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au FC THOUBERVILLE.

Match n° 23651963 CANTELEU FC 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Absence au coup d'envoi de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier CANTELEU FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Match n° 23651964 FC BOOS 2 / US FORET DE ROUMARE 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au FC BOOS.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23652354 US AUFFAY 3 / FC VARENNE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au FC VARENNE.

Match n° 23652356 AS CANTON D'ARGUEUIL 3 / ENTENTE SAINT MATIN OSMONVILLE FCVM

Licence manquante (arbitre du centre) une amende de 5€ est infligée à AS CANTON D'ARGUEUIL.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F**

Match n° 23751948 LE HAVRE S'PORT 3 / ENTENTE TILLEUL USCC 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE S'PORT.

Match n° 23751949 RC NORMAND 2 / AS ANGERVILLE O 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à AS ANGERVILLE O.



### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778882 RC CAUDEBEC 41 / AL TOURVILLE LA RIVIERE 41.

Erreur de saisie du score sur la FMI, le score est de 4 à 3 en faveur du RC CAUDEBEC.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au RC CAUDEBEC.

Match n° 23778883 STADE DE GRAND QUEVILLY 41 / MONT SAINT AIGNAN FC 41

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23667016 FC BOOS 41 / ASC YMARE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BOOS.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23652689 EN AVANT SAINT PIERRE 41 / US GRAMONT 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'EN AVANT SAINT PIERRE.

Match n° 23785975 ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 / SC PETIT COURONNE 42

Constatant l'absence sur le terrain du SC PETIT COURONNE 42 au coup d'envoi.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au SC PETIT COURONNE 42 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au SC PETIT COURONNE.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23652820 FC BARENTINOIS 41 / A HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BARENTINOIS.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 23607372 CAUX FC 41 / FC NEUFCHATEL 41.

Match non joué, les 2 clubs se sont mis d'accord pour reporter cette rencontre sans l'accord de la commission compétente.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait aux 2 clubs sur le score de 0 but à 3, avec 0 point.
- Inflige une amende de 168 € aux 2 clubs.
- Inflige une amende de 100 € aux 2 clubs pour non-respect des RG du DFSM.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 23627347 AS OURVILLAISE 41 / AS ECRETTEVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS OURVILLAISE.

Match n° 23627351 US PALUELLEAISE 41 / CAUX FC 42





Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US PALUELLEAISE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 23607638 FC BARENTINOIS 42/ A MULTI SPORT 41.

Pour non-utilisation de la FMI du fait du FC BARENTIN 42, une amende de 30€ est infligée au FC BARENTIN.

La liste des joueurs ayant participé à la rencontre (y compris les remplaçants et les personnes encadrantes) ainsi que le résultat du match ayant transmis dans les délais demandés, la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

Match n° 23607996 JS FONTENAY 41 / USF FECAMP 41

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 23608177 RC HAVRAIS 41 / ENTENTE EPOUVILLE-GODERVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au RC HAVRAIS.

Match n° 23608179 ATHLETI'CAUX FC 41 / OH TREFIL.NEIGES 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'OH TREFIL.NEIGES 41 au coup d'envoi

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'OH TREFIL.NEIGES 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ATHLETI'CAUX 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à l'OH TREFIL.NEIGES.

Match n° 23608180 MANEGLISE FC 41 / SC FRILEUSE 41

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

Match n° 23608184 ENT CAP CAUX/TILLEUL 41 / U FONTAINAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ENT CAP CAUX/TILLEUL.

\*\*\*\*

#### **RENCONTRES DU 31 OCTOBRE 2021**

##### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23601449 AS OUVILLE L'ABBAYE 1 / US AUFFAY 1

Pour cause de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 13 février 2022

##### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601661 R KURDISTAN ASCJ 1 / MT ST AIGNAN FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à R KURDISTAN ASCJ.

Match n° 23601658 AL DEVILLE MAROMME 3 / US GRAMMONT 1

La rencontre est reportée au 13 février 2022.



### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23601840 ES MONT GAILLARD 2 / LE HAVRE FC 2012 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23649969 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / GOURNAY A.S 2

Réserves d'avant match du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2, non confirmées.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match n° 23650234 LE HAVRE F.C 2012 (2) – A.S ANGERVILLE L'ORCHER 1

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE F.C 2012.

Match n° 23650235 F.C EPREVILLE 1 / A.S SAINTE ADRESSE BUT 1

Pour cause de terrain impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23602783 FC DU PETIT CAUX 2 / AUQUEMESNIL FC 1

Absence au coup d'envoi de AUQUEMESNIL FC 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à AUQUEMESNIL FC 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC DU PETIT 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à AUQUEMESNIL FC.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23602918 FC NORD OUEST 2 / ENTENTE VIENNE ET SAANE 2

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23650363 US HERICOURT EN CAUX 2 / YVETOT AC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à US HERICOURT EN CAUX.

Match n° 23650365 F BOUCLE DE SEINE 2 / AS FAUVILLE EN CAUX 3

Réserves d'avant match du F BOUCLE DE SEINE 2, non confirmées.

Match n° 23650366 A MALAUNAY 2 / FC FREVILLE BOUVILLE 2

Forfait déclaré de FC FREVILLE BOUVILLE 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC FREVILLE BOUVILLE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier A MALAUNAY 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au FC FREVILLE BOUVILLE.

Match n° 23650367 CAUX FC 2 / US VATTEVILLE BROTONNE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à US VATTEVILLE BROTONNE.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23668330 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 1 / LONDE AS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.

Match n° 23668332 ROUEN AC 1 / REUNIONNAIS FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à REUNIONNAIS FC.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

Match n° 23650492 FC DIEPPE 3 / FC BARENTIN 2

Une amende de 5 € est infligée au club de BARENTIN pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

Match n° 23650491 US AUFFAY 2 / US GREGES 2

FMI non transmise dans les délais après la rencontre ; une amende de 20 € est infligée au club d'AUFFAY.

Match n° 23650492 FC PONTOIS 1 / US CRIQUIERS 1

Match arrêté à la 63eme minute de jeu

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres et de Discipline, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 23603835 US PRESQU'ILE 1 / R KURDISTAN ASCJ 2

Pour non-utilisation de la FMI du fait du R KURDISTAN ASCJ 2, une amende de 30€ est infligée au club du R KURDISTAN ASCJ.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784255 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / RC HAVRAIS 3

Une amende de 5 € est infligée au club du RC HAVRAIS pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

Match n° 23784256 US DES FALAISES 1 / GOURNAY SS 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de l'US DES FALAISES

Match n° 23784258 ES DU MONT GAILLARD 3 / FONTAINE U 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de l'ES DU MONT GAILLARD

Match n° 23784259 US ST-THOMAS 1 / HAVRE S'PORT 2

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE SPORT pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23604614 AM BOSCH LE HARD 3 / SAINT RIQUIER GASEG 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AM BOSCH LE HARD.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23604615 US VATTEVILLE BRETONNE 3 / YVETOT AC 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à VATTEVILLE BRETONNE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23650944 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / R GRAMMONT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

Match n° 23650945 MUNICIPAUX BARENTIN 1 / SAINT MARTIN DU VIVIER 1

Une amende de 5 € est infligée à SAINT MARTIN DU VIVIER pour une licence manquante (arbitre assistant).

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23604834 LE HAVRE FC 2012 3 / ROLLEVILLE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

Match n° 23604835 ESM GONFREVILLE 3 / H ST THOMAS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ESM GONFREVILLE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n°23627557 FC BIVILLE LA BAINARDE 2 / BRACQUEMONT COPAINS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à BRACQUEMONT COPAINS.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n°23651075 SIERVILLE ASL 1 / CAUX FC 4

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à SIERVILLE ASL.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n°23651299 US HOUPEVILLE 1 / ISNEAUVILLE FC 1

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US HOUPEVILLE.

Match n°23651301 FC BOOS 3 / FC DES VILLAGES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC DES VILLAGES.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n°23605340 SAINT MACLOU LA BRIERE 1 / MANEGLISE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à MANEGLISE FC.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n°23651782 FC ANNEVILLE sur SCIE 2 / ES ARQUES LA BATAILLE 3

Forfait déclaré de FC ANNEVILLE SUR SCIE 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC ANNEVILLE SUR SCIE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ES ARQUES LA BATAILLE 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au FC ANNEVILLE SUR SCIE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n°23651966 FC THOUBERVILLE 2 / ROUEN AC 2

La liste des joueurs ayant participé à la rencontre (y compris les remplaçants et les personnes encadrantes) ainsi que le résultat du match ayant transmis dans les délais demandés.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n°23651967 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / AS PTT ROUEN 3

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Réclamation d'après match de l'AS PTT ROUEN 3, le dossier, mis en instance d'homologation, est transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n°23652361 RONCHEROLLES 2 / FC TOTES 3

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à RONCHEROLLES.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F**

Match n°23660061 EPREVILLE FC 2 / LE HAVRE S'PORT 3

Une amende de 5 € est infligée au club de LE HAVRE S'PORT pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778888 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 41 / MONT SAINT AIGNAN FC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23607020 FUSC DE BOIS GUILLAUME 41 / FC BOOS 41

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23652695 SAINT MARTIN VIVIER O 41 / ELBEUF EFMR 276 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT MARTIN VIVIER O.

Match n° 23756779 ECOLE FOOT ELBEUF 41 / STADE SOTTEVILLE CC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ECOLE FOOT ELBEUF.

Match n° 23785977 US GRAMMONT 41 / ROUEN AC 41



Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à l'US GRAMMONT.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n°23652824 A HOULMOISE BONDEVILLOISE FC 41 / US NESLE HODENG 41

Forfait déclaré de NESLE HODENG 41.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au US NESLE HODENG 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'A HOULMOISE BONDEVILLE FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au US NESLE HODENG.

Match n° 23652823 FC VIEUX MANOIR 41 / FC BARENTINOIS 42

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 23607378 AS OUVILLAISE 41 / FC DE BOUVILLE LA BAINARDE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, signatures de l'arbitre et du capitaine non conformes.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS OUVILLAISE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 23607643 US FORET DE ROUMARE 41 / FC BARENTINOIS 42

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US FORET DE ROUMARE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

Match n° 23608003 ES INTERC SAINT ANTOINE 41 / GRPT SPORTIF AV 41.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'ES INTERC SAINT ANTOINE, la rencontre est remise à une date ultérieure.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 23608193 OH TREFIL.NEIGES 41 / MENEGLISE FC 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TREFIL.NEIGES.

Match n°23608196 RC HAVRAIS 41 / AS FOURE LAGADEC LE HAVRE 41

Forfait déclaré de l'AS FOURE LAGADEC LE HAVRE 41.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS FOURE LAGADEC LE HAVRE 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le RC HAVRAIS 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € à l'AS FOURE LAGADEC LE HAVRE.

\*\*\*\*

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la commission,

Jean Luc TIRET

District de Football de Seine-Martinique  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>